



*Inscription de 257 immeubles en Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPUR) par la Ville de Paris : le « collectif des 257 » poursuit son combat contre cette injustice.*

# Droit de Prémption Urbain Renforcé :

## LA CHAMBRE CONTINUE SON ACTION

Une partie des copropriétaires des 257 immeubles de Paris intra-muros, qui ont fait l'objet d'une inscription en Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPUR) par la Mairie de Paris, ont décidé de créer un collectif, que nous avons appelé le "collectif des 257", afin d'agir et d'être entendus. Rappelons que cette décision a été prise sans que les présidents des conseils syndicaux ou les syndicats n'en aient été informés.

Au-delà de la **réunion d'information du 4 mars dernier organisée conjointement par notre partenaire Barnes et la Chambre Nationale des Propriétaires**, afin d'apporter à chacun les éléments juridiques pour mener ce combat, vous êtes aujourd'hui une cinquantaine à vous être rassemblés dans ce collectif.



La Ville de Paris a inscrit 257 immeubles en droit de préemption urbain renforcé.

Un groupe de travail s'est déjà réuni pour définir les actions à mener pour défendre les copropriétaires de ces 257 immeubles qui vivent cette inscription en DPUR comme une véritable injustice : pourquoi notre immeuble qui est entretenu a-t-il été inscrit par la

Ville ? Pourquoi la Ville ne nous a pas informés ? Comment vais-je récupérer l'investissement de toute une vie ?

La seule inscription entraîne une baisse de valeur de tous les lots ; la première préemption se traduira par une deuxième baisse de valeur sans compter les difficultés et les délais pour disposer de son bien.

### ACTIONS À VENIR

L'objectif de ce groupe de travail est également de diffuser les informations, suivre le dossier, formuler de propositions et entamer un dialogue aussi bien avec la Ville, mais bien évidemment avec l'opposition municipale et tous les acteurs politiques qui désirent s'opposer à la spoliation directe ou indirecte des copropriétaires.

Aujourd'hui, il importe tout d'abord que la Ville de Paris précise de manière claire ses intentions sur les questions de prix et sur le devenir de ces copropriétés. Notre objectif est aussi de mener un combat pour s'opposer à ce dispositif, mais également d'être vigilants pour les autres copropriétés qui pourraient être, dans un futur proche, visées par de telles mesures à l'identique. Sachant que ces 257 immeubles ne comportent que 8.000 logements et que la Ville a comme objectif de produire 145.000 nouveaux logements sociaux, on peut très bien s'attendre à de nouvelles listes de préemption.

Alors que vous soyez concernés aujourd'hui ou amenés à l'être demain, n'hésitez pas à rejoindre notre collectif et à vous joindre à notre combat. Pour cela, vous pouvez remplir et nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-après.